



LE 25 JUIN 2015

LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 14, NUMÉRO 11

Faits saillants de la séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 23 juin 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil a pris acte du rapport sur le plan d'action du directeur général, tel que présenté.
- Les membres du Conseil ont procédé à la nomination de madame Nathalie Avon au poste de directrice du Service des ressources humaines. Cette nomination fait suite à l'annonce du départ à la retraite de l'actuel directeur du service, monsieur Sylvain St-Jean, qui quittera ses fonctions à la fin juin.
- Le Conseil a adopté la « Fiche de déclaration du dirigeant de l'organisme » qui atteste la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle conformément aux exigences de la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics*.
- Le Conseil a adopté le nouveau *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes*, qui remplace le code existant. Le code a été revu afin d'y apporter certaines précisions.
- Le Conseil a approuvé le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2015-2016.
- Le Conseil a adopté le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la

Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2015-2016 prévoyant des dépenses de 327 963 286 \$.

- Le Conseil a fixé le taux de la taxe scolaire à 0,19740 \$ par 100 \$ d'évaluation pour les immeubles résidentiels et à 0,20453 \$ par 100 \$ d'évaluation pour les immeubles des neutres (commerces, industries, etc.)

Il s'agit d'une baisse par rapport aux taux de taxe de l'année précédente.

- Le Conseil a adopté la nouvelle *Politique relative aux frais de déplacement et de représentation*, qui remplace la politique existante. L'indemnité minimale de 2,00 \$ a été retirée afin que les indemnités pour frais de déplacement soient établies sur la base du nombre de kilomètres parcourus.

- Le Conseil a mandaté le Service des ressources matérielles afin de conclure les actes de servitude suivants :

- » en faveur de la Ville de Beloeil pour l'aménagement, l'entretien et la réparation d'une piste cyclable sur le terrain de l'école primaire Jolivent;
- » en faveur de la Municipalité de McMasterville pour droit de passage et d'entretien d'une conduite d'égout pluvial sur le terrain de

l'École d'éducation internationale.

- » une nouvelle servitude en faveur du Centre de la petite enfance de Boucherville, pour droit de circulation.

- Le Conseil a également mandaté le Service des ressources matérielles afin de conclure les cessions de parcelles de terrain à des propriétaires en ayant fait la demande, aux abords de l'école La Farandole.

Le Conseil des commissaires ne siégeant pas durant le mois de juillet, nous vous souhaitons un très bel été.



PROCHAINE SÉANCE EN AJOURNEMENT DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Mardi 25 août 2015, à 20 h 00

1216, rue Lionel-H.-Grisé, Saint-Bruno-de-Montarville

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

LISE CARPENTIER

CATHERINE HOUPERT